

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 15 Septembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 08/09/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 08/09/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2025/063 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain - sis " La Perrine "

Vu l'article L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, reçu en date du 18/08/2025, concernant les parcelles suivantes :

- parcelle D n°1471 - "La Perrine " - d'une superficie de 00h 34a 45ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/09/2025
Le Maire

Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. GODREAU Bruno